



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juillet, à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part au vote : 9

Présents : Mesdames Marie BOURGEOT (maire), Elodie CADIOU (2^{ème} adjoint), Stéphanie JEULIN, Aurore LAUNAY, Marie-Laure VALETTE

Messieurs Philippe BRUCH, Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), Thierry PASCAL, Jérôme PIRIOU

Absents excusés : Madame Fabienne DUPIN, Monsieur Jean-Pascal GEORGE

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 23 juin 2026

Date d'affichage : 23 juin 2026

Objet de la délibération : CHARTRES METROPOLE Convention service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (ADS)

Le conseil communautaire, par délibération du 15 mars 2015, a approuvé la convention-cadre fixant les modalités de fonctionnement du service d'instruction ADS et de décrire les missions et les tâches. Cette convention a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du service d'instruction des autorisations du droit des sols au profit de la commune, pour l'instruction de tout ou partie des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols, en application du Code de l'urbanisme, et notamment de ses articles L410-1 et L422-1, et ce, à l'exclusion des autorisations relevant de l'autorité de l'Etat. Nous vous proposons de confier au service commun d'instruction de Chartres Métropole les dossiers suivants :

- Permis d'aménager
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Déclarations préalables
- Certificats d'urbanisme d'information (CUa)
- Certificats d'urbanisme opérationnels (CUB)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de Chartres Métropole

-AUTORISE le maire son représentant à signer la convention jointe en annexe.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire, Marie BOURGEOT

